

PROVISOIRE

E/2003/SR.18
10 juillet 2003

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 2 juillet 2003, à 15 heures

Président: M. ROSENTHAL (Guatemala)

puis: M. HUSSEIN (Éthiopie)
(Vice-Président)

puis: M. ROSENTHAL (Guatemala)

SOMMAIRE

PROMOTION D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX FINS DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ
ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 15 h 10.

PROMOTION D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX FINS DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (*suite*) (E/2003/33, E/2003/51, E/2003/L.9 et E/2003/NGO/1)

M. ABDALLAH (Nigéria) souscrit à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La persistance de la pauvreté et de la faim dans un monde d'abondance pèse sur la conscience collective. Ce qui a manqué jusqu'à ce jour, c'est la volonté politique de remédier au problème. La détermination affichée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial pour le développement durable doit désormais se traduire sans tarder dans les faits. Les efforts des pays en développement en faveur du développement rural sont certes indispensables, mais ils doivent impérativement être secondés par un appui international et un environnement extérieur favorable.

Le Gouvernement nigérian s'est employé à promouvoir une stratégie intégrée de développement rural qui est fondée sur la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités et le développement des infrastructures, et qui vise à encourager la mise en place de petites activités productives offrant emplois et revenus à la population. Un grand nombre de paysans ont bénéficié des divers programmes et dispositifs établis en milieu rural: programme de lutte contre la pauvreté, banque pour les coopératives agricoles et le développement rural, comité d'action contre le sida, programme d'éducation de base universelle, programme de sécurité alimentaire, etc.

Se félicitant du dialogue engagé avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, la délégation nigériane prie instamment le Conseil d'envisager une concertation analogue avec les représentants du Club de Paris et du Club de Londres en vue d'alléger l'endettement des pays en développement. Elle espère d'autre part que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) donnera lieu à des actions concrètes et coordonnées. Le Nigéria poursuivra quant à lui ses efforts pour inscrire l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans ses politiques de développement rural en encourageant des programmes et des services ciblés et efficaces qui répondent à la demande des populations rurales pauvres.

M. CHIARADIA (Argentine) s'associe à l'intervention faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le développement rural exige une approche qui soit à la fois intégrée, c'est-à-dire tenant compte des différents aspects du problème et acteurs impliqués, et cohérente, les efforts nationaux devant être complétés et soutenus par un environnement favorable. À cet égard, il est indispensable que les négociations en cours à l'OMC sur le commerce des produits agricoles aboutissent rapidement conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha. Le régime multilatéral actuel fait en effet coexister, d'une part quelques pays développés qui subventionnent leurs exportations et aident leurs producteurs, et d'autre part un grand nombre de pays en développement dont les intérêts ne coïncident pas toujours mais qui sont unis par leur détermination commune à éliminer les barrières commerciales et à améliorer leur accès aux marchés. Il est donc indispensable, pour que le cycle de Doha progresse, que les pays développés fassent preuve de volonté politique et suppriment progressivement leurs subventions et leurs soutiens. Les perspectives à cet égard ne sont pas très encourageantes, encore que la décision de l'Union européenne sur la réforme de la politique agricole commune puisse être considérée comme un pas dans la bonne direction. Il est cependant évident que les autres acteurs de la communauté internationale, dont les pays en développement et les organisations de la société civile, peuvent contribuer à faire avancer les choses en présentant leurs arguments. En tout état de cause, rien aujourd'hui ne peut justifier que l'agriculture soit subventionnée alors que les autres secteurs de l'économie ne le sont pas. La suppression des subventions et des obstacles tarifaires permettrait à l'Argentine d'accroître de 5 milliards de dollars la valeur de ses exportations agricoles, ce qui aurait évidemment un effet favorable sur la balance extérieure du pays, accablé par une dette dont elle est dans l'impossibilité d'assurer le service et qui est lourde de conséquences en termes de paupérisation de la population rurale. Si l'on veut vraiment être cohérent, on doit reconnaître que l'élimination de la faim et de la pauvreté dépend du développement rural des pays en développement, et qu'un tel développement est impossible sans l'abolition d'un régime commercial qui pénalise injustement les producteurs des pays en développement.

M. WISNUMURTI (Observateur de l'Indonésie) s'associe également à la déclaration faite par la délégation marocaine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Notant qu'un développement rural intégré dépend de trois catégories de facteurs – sociaux, économiques et environnementaux –, la délégation indonésienne fait observer que si l'on s'est largement

attaché aux questions sociales et environnementales, on n'a pas accordé aux questions économiques, et notamment à la mise en place d'infrastructures et à la création d'emplois et d'activités rémunératrices, l'attention qu'elles méritent. Il convient en particulier de développer en milieu rural les réseaux routiers, qui permettent l'acheminement des produits agricoles, et d'introduire des technologies appropriées respectueuses de l'environnement.

Mais cela exige des investissements. Il faut donc que les pays développés honorent l'engagement qu'ils ont pris à Monterrey en accroissant substantiellement leur APD, et aussi qu'ils suppriment leurs subventions et leurs obstacles tarifaires pour permettre aux pays en développement, surtout aux plus endettés, d'accéder à leurs marchés et de développer ainsi leur agriculture. La délégation indonésienne salue à cet égard la récente décision de l'Union européenne, qui, si elle est réellement appliquée, favorisera le développement rural. Reconnaissant qu'il importe que les pauvres contribuent eux-mêmes activement au processus de développement rural, l'Indonésie a adopté en 2001 une loi sur l'autonomie régionale et la décentralisation qui permet à la population rurale de prendre des décisions tenant compte de ses besoins et de ses priorités.

Les progrès réalisés par l'Indonésie en matière de développement rural ont cependant été interrompus par la crise de 1997 et elle a besoin de l'assistance de la communauté internationale pour poursuivre ses efforts et réduire les disparités entre les régions. L'ordre économique mondial doit être réorienté de manière à répondre aux besoins des populations rurales, grâce notamment à la création de conditions favorables et au renforcement des partenariats à l'échelle mondiale.

M. SHARMA (Népal) s'associe à l'intervention de la délégation marocaine et est heureux de constater que le développement rural, mis à l'écart dans les années 90 par l'illusion que la mondialisation entraînerait une prospérité universelle, est à nouveau à l'ordre du jour. Pour briser le cercle vicieux qui maintient les habitants des campagnes dans la pauvreté, il faut encourager le secteur agricole à produire des cultures vivrières et marchandes, préserver l'eau et les forêts, fournir des services d'éducation et de santé et construire des infrastructures. Tout cela exige, d'une part, des efforts sans relâche pour rassembler les ressources et les compétences locales et mobiliser la population et, d'autre part, la création de conditions favorables aux niveaux national et international.

Le Gouvernement népalais a affecté près de 70 % de son budget de développement aux régions rurales. Il a mis en œuvre un plan à long terme pour l'agriculture axé notamment sur le développement des petites exploitations, du microcrédit pour les femmes, des coopératives, des intrants à haut rendement et des agroindustries. À partir de 1990, il a octroyé à chaque village une modeste subvention pour des projets de développement locaux. Il a accordé des avantages aux entreprises qui s'installent en milieu rural et libéralisé sa politique économique. Les droits qui frappent les produits agricoles sont parmi les plus faibles. Or à peine ces mesures commençaient-elles à porter leurs fruits que l'insurrection maoïste a entraîné cinq années de violence qui ont ramené le pays en arrière. La violence a sensiblement diminué depuis l'accord de cessez-le-feu du 29 janvier 2003, mais le Népal a besoin d'une assistance accrue de la communauté internationale pour relancer le développement rural et notamment mettre en place des infrastructures de base et créer des emplois. Il a besoin aussi de pouvoir accéder librement aux marchés des pays riches et, dans la mesure du possible, des autres pays en développement, ainsi que de bénéficier d'une procédure d'admission accélérée à l'OMC. La délégation népalaise remercie les partenaires de développement qui ont pris des mesures pour honorer leurs engagements en ce sens et prie instamment les autres de les imiter.

M. DUBE (Observateur du Botswana) dit que le développement rural a toujours été au centre des stratégies de planification de son pays, d'autant que 75 % environ de la population vit encore dans les campagnes. C'est ainsi que dès 1973 a été mis en œuvre un plan de développement rural visant à améliorer les conditions de vie des ruraux grâce au renforcement de l'agriculture, à la mise en place des infrastructures et services de base et à la promotion de l'industrie rurale. Cependant, ce plan n'a pas tout à fait permis de renforcer l'économie rurale et d'attirer dans les campagnes les investissements privés qui auraient contribué à accroître la production vivrière, à créer des emplois et à freiner l'exode rural. Aussi le Botswana a-t-il décidé, en 2002, de repenser sa politique de développement rural et de mettre l'accent sur la responsabilisation des communautés rurales, une stratégie diversifiée du développement rural, des modes d'utilisation des terres souples et intégratifs, la réforme du régime foncier, l'adoption de techniques agricoles modernes et, surtout, la création des conditions permettant d'intéresser les jeunes à l'agriculture. Des études récemment menées montrent que l'application des programmes issus de cette politique a eu des résultats positifs, la proportion des pauvres passant de 59 % de la population en 1985/86 à 47 % en 1993/94, puis à 36,7 % en 2001.

Malheureusement, la sécheresse qui a récemment frappé l'Afrique australe a eu des effets très néfastes sur le développement rural, les habitants des campagnes étant toujours les premières victimes d'un tel fléau. M. Dube demande instamment au Conseil, lors de la session en cours, de se pencher sur les conséquences de la sécheresse et autres catastrophes naturelles afin de déterminer les mesures que la communauté internationale peut adopter pour venir en aide aux régions souvent touchées. De même, la pandémie du sida, aux conséquences sociales et économiques dévastatrices dans les zones rurales, exige une véritable mobilisation internationale. Le Botswana a mis en place un programme national reposant sur l'éducation et la prévention, l'accès aux médicaments antirétroviraux pour tous, les soins à domicile, la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant et la prise en charge des orphelins du sida.

M. AL-MALKI (Qatar) s'associe à la déclaration faite par l'observateur du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il constate que si l'ONU a obtenu des résultats appréciables dans la consolidation de la paix et de la sécurité, les questions économiques et sociales n'ont en revanche pas suscité l'intérêt voulu au sein de la communauté internationale. C'est ainsi qu'une pauvreté affligeante accable la plupart des pays du tiers monde, où le déclin constant des revenus au cours des 15 années écoulées fait qu'au moins le tiers des habitants n'ont pas suffisamment accès à la nourriture, à l'eau potable ni à la plupart des services de base. Si cette tendance se poursuit, la Banque mondiale estime que le nombre des pauvres de la planète passera de 1,5 milliard à ce jour à 1,9 milliard en 2015. Face à une telle situation, il est devenu urgent de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté en engageant résolument des actions destinées à créer des emplois et des revenus dans les zones rurales et à investir dans les services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, le logement et l'approvisionnement en eau potable.

L'aggravation de la pauvreté dans les pays en développement est liée au chômage, dont le taux moyen est supérieur à 10 % tant dans les villes que dans les campagnes. Il faut donc, outre les programmes de création d'emplois, mobiliser les capacités entrepreneuriales des ruraux, améliorer la formation professionnelle et axer l'éducation sur l'emploi. Au niveau international, tout doit être fait pour inverser la baisse tendancielle de l'aide publique au développement (APD), qui représente pour les pays les moins avancés (PMA) – déjà en proie à un endettement massif – le seul moyen de mobiliser des ressources pour le développement. Le commerce étant le moteur de la croissance et l'une des principales sources de revenus pour les PMA,

la communauté internationale doit s'attacher à réduire les subventions agricoles et à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les exportations des pays en développement. Pour conclure, M. Al-Malki dit que la situation des pauvres en milieu rural impose à la communauté internationale l'obligation de repenser toutes les politiques de développement, de favoriser l'équité et la justice, de mettre un terme à la marginalisation des femmes et de protéger les droits des groupes les plus vulnérables.

M. Hussein (Éthiopie) prend la présidence.

M. GHAFAR (Égypte) s'associe à la déclaration faite par l'observateur du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Rappelant que l'agriculture constitue la principale source d'emplois et de revenus dans les pays en développement, il souligne combien la promotion du développement rural est essentielle à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement égyptien l'a très bien compris, qui s'est très tôt attaché à moderniser les infrastructures rurales, à développer l'irrigation, à mettre en valeur les ressources de l'élevage, à mettre l'accent sur la formation professionnelle des femmes et à favoriser le financement des petites entreprises du monde rural. Sur le plan régional, l'Égypte, en tant qu'un des fondateurs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et chargée du volet agricole de cette initiative africaine, organise des cours de formation à l'intention d'experts d'autres pays du continent, pour les aider à mieux concevoir et à mettre en œuvre des politiques de développement durable.

Malheureusement, tous ces efforts risquent d'être réduits à néant par la baisse des cours des produits de base. La diminution des recettes qui en résulte fait que les pays en développement éprouvent des difficultés à répondre aux besoins de leur population en matière d'éducation, de santé ou de logement et à dégager des ressources pour les investissements publics nécessaires à la croissance économique. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un filet de protection sociale qui pourrait garantir un niveau de vie minimum. La communauté internationale doit donc s'employer, à court terme, à freiner cette baisse des cours et, à moyen et à long terme, à aider les pays en développement à diversifier leur économie. Les engagements pris lors des différents sommets organisés par l'ONU doivent être respectés, notamment en ce qui concerne la gestion de l'environnement, la lutte contre la faim, la réduction des subventions agricoles et l'élimination des obstacles au commerce.

M. STEINER (Observateur de l'Union mondiale pour la nature (UICN)) dit que l'élimination de la pauvreté et de la faim doit nécessairement aller de pair avec la préservation de l'environnement et la réalisation d'objectifs de développement social. À la base des stratégies de développement rural doit être le souci de ne pas mettre en péril les ressources de la faune et de la flore sauvages ni la diversité biologique, dont dépend la survie de la grande majorité des pauvres. Il faut également veiller, s'agissant en particulier des communautés traditionnelles et autochtones, à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles, à protéger leur droit à l'exploitation de celles-ci et à les associer à la prise des décisions qui ont une incidence sur l'environnement. Ces principes étaient absents des politiques de développement du passé et l'UICN engage vivement les pays à en tenir compte dans leurs nouvelles stratégies de développement durable. Quant à la communauté internationale, elle se doit de créer les conditions nécessaires à la réalisation du développement durable, notamment dans le cadre du cycle de négociations de Doha qui, pour l'UICN, revêt une importance fondamentale pour la gestion et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles. Le Conseil économique et social a un rôle important à jouer dans la coordination des activités du système des Nations Unies en faveur d'une approche intégrée du développement rural. Il importe maintenant de relier ces activités à celles de l'OMC et des institutions de Bretton Woods, car le développement durable et l'élimination de la pauvreté ne sauraient être possibles sans des mesures d'accompagnement dans les domaines du financement et du commerce. En conclusion, M. Steiner réaffirme la volonté de l'UICN d'œuvrer avec le système des Nations Unies en faveur de la promotion d'une approche intégrée du développement rural.

M. Rosenthal reprend la présidence.

M^{me} MAMMADOVA (Azerbaïdjan) dit que l'Azerbaïdjan, où l'agriculture est la première source d'emplois et de revenus, a pris diverses mesures en faveur du développement rural. Outre un programme national de réduction de la pauvreté et de croissance économique, le Gouvernement a adopté un programme de développement du secteur agricole pour la période 2002-2006 et un programme de développement des petites et moyennes entreprises pour la période 2002-2005, accordé des incitations fiscales aux exploitants agricoles et favorisé le microcrédit et les systèmes de conseil et d'assurance. Il est également conscient de l'importance des technologies de l'information et de la communication, des services éducatifs et sanitaires de base, et aussi de l'énergie. La fourniture d'énergie aux populations rurales, souvent

installées dans des régions reculées et difficilement accessibles, est extrêmement complexe et coûteuse. Le Gouvernement a adopté un programme national pour l'introduction de sources d'énergie de remplacement, mais il a grand besoin de l'assistance technique et financière de la communauté internationale pour le mettre en œuvre. De façon générale, l'Azerbaïdjan a besoin de la coopération internationale pour assurer un développement rural durable, d'autant qu'il doit faire face aux lourdes conséquences de l'agression commise contre lui par un pays voisin. Outre qu'un cinquième du territoire national, essentiellement des terres fertiles, se trouve sous occupation étrangère, plus d'un million de personnes sont réfugiées ou déplacées dans le pays, vivant pour la plupart dans des conditions extrêmement précaires. Pays enclavé en transition économique, l'Azerbaïdjan a aussi besoin d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés et il espère que le Programme d'action d'Almaty sur les pays en développement sans littoral qui sera prochainement adopté incitera l'OMC à se pencher sérieusement sur le problème. En conclusion, la délégation azerbaïdjanaise annonce que, dans un esprit de coopération, elle retire sa réserve au paragraphe 15 (version anglaise) du projet de déclaration ministérielle (E/2003/L.9) et s'associe au consensus. Elle souhaite toutefois qu'il soit pris note que, pour son pays, l'expression «groupes vulnérables» comprend les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

M. DORJI (Bhoutan) dit que malgré d'énormes difficultés dues à l'enclavement, à la nature hostile du relief et à l'éparpillement de la population, son pays a obtenu des résultats encourageants dans ses efforts visant à éliminer la pauvreté et à assurer le développement durable. Pour cela, le Bhoutan s'est appuyé sur une philosophie dont les grands axes sont la bonne gouvernance, le développement socioéconomique durable, la protection de l'environnement et la préservation de la culture et des traditions. Diverses mesures sont prises pour améliorer l'accès aux zones rurales, accroître l'autonomie, créer des emplois et lutter contre l'exode rural. Dans le cadre de la décentralisation, les villageois conçoivent et mettent en œuvre eux-mêmes leurs programmes de développement et jouissent d'une autonomie en matière fiscale et administrative. Le Bhoutan, qui reste attaché au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, exhorte la communauté internationale à continuer d'appuyer la réalisation des objectifs qui y sont fixés. De même, les pays développés doivent accroître leur APD, sans laquelle les pays pauvres ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

M. ESSEL (Ghana) fait état des mesures prises dans son pays pour transformer l'économie rurale. Le Gouvernement s'efforce de réduire la pauvreté en accroissant la production agricole, surtout vivrière, grâce au développement des infrastructures, à l'introduction de méthodes de commercialisation efficaces et aux services de vulgarisation, le but étant que l'activité agricole ne soit plus seulement un mode de vie mais une activité commerciale rentable.

Dans le domaine de l'éducation, l'objectif primordial est de faire en sorte que la quasi-totalité de la population sache lire et écrire et de dispenser à tous les enfants une éducation de base. En matière de santé, la stratégie à moyen terme met l'accent autant sur la suffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable et l'assainissement que sur le développement des équipements sanitaires et médicaux.

Dans le cadre de la politique de décentralisation, un fonds commun a été mis en place au niveau des assemblées de district pour financer les projets de développement et aider les petites et moyennes entreprises. Le Ministère de la femme et de l'enfance a créé un fonds de microfinancement spécialement destiné aux femmes. Le Gouvernement s'emploie également à élaborer d'urgence une stratégie nationale pour lever les entraves à la prestation de services financiers.

Le manque de débouchés pour ses exportations, les mécanismes de soutien qui faussent les échanges et le maintien par les pays développés des subventions à l'exportation restent des sujets de préoccupation pour le Ghana. Il faut espérer que la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún permettra de concrétiser les engagements concernant l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités des pays en développement. Le Ghana souhaite également un accroissement des flux d'APD et un véritable allègement de la dette.

M. HAMAIMA (Jamahiriya arabe libyenne) s'associe à la déclaration faite à la séance précédente par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77. Consciente qu'une croissance et un développement durables nécessitent une exploitation rationnelle des ressources locales, la Libye s'est dotée depuis un certain temps déjà d'un plan économique et social à long terme. La politique de développement rural relève des conseils de planification mis en place dans chacune des 32 régions créées à la faveur du mouvement de décentralisation. Une banque rurale dotée d'un capital de 100 millions de dinars accorde des prêts aux ménages à faible revenu pour

des projets destinés à accroître la production agricole et vivrière, ainsi que des facilités pour l'établissement de coopératives. Par ailleurs, tout est fait pour encourager les investissements productifs dans les zones rurales afin de rendre celles-ci plus attractives pour les urbains.

L'accès aux programmes de protection sociale et aux services de santé a été élargi à l'ensemble des ruraux. Des mesures ont été prises pour protéger pleinement les droits des femmes, qui représentent 17 % de la main-d'œuvre dans le secteur agricole. La Libye a mis en œuvre un ambitieux programme de développement des ressources hydriques, avec la construction de 28 barrages qui permettent d'approvisionner les villes côtières en eau potable et d'irriguer les zones agricoles. De nombreuses centrales électriques ont été construites en zone rurale.

Dans le cadre de la coopération internationale, la Libye a signé récemment un accord avec la FAO prévoyant le versement d'une contribution de 14 millions de dollars pour l'exécution de projets axés sur la sécurité alimentaire dans cinq pays africains, projets qui s'ajoutent à tous ceux auxquels la Libye participe déjà en Afrique.

M. DEMBRI (Observateur de l'Algérie) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77. Relevant que la conjoncture économique et sociale internationale ne laisse pas d'être inquiétante, il constate que les réformes entreprises par les pays en développement, au prix d'énormes sacrifices sur les plans politique et social, n'ont pas bénéficié de la part de la communauté internationale de l'appui escompté.

La thématique de la pauvreté est au centre des préoccupations du système des Nations Unies depuis le Sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague en 1995. Le bilan à mi-parcours dressé en 2000 a été pour le moins mitigé. La proportion des populations vivant dans la pauvreté n'a pas diminué, bien au contraire. La liste des PMA s'est étendue et englobe de nouveaux pays, que les aléas économiques ont conduit à la plus extrême précarité. Que faire pour circonscrire la misère, qui atteint notamment des niveaux insoutenables en Afrique?

Les rapports du Secrétaire général et du Comité des politiques du développement contiennent des éléments de réponse en ce qui concerne la prise en charge, aux niveaux national et international, des problèmes de développement touchant spécifiquement le monde rural.

Toutefois, face à la paupérisation accélérée des communautés rurales dans les pays en développement, on est en droit de se demander si les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pourront être atteints d'ici 2015. Ainsi, l'absence de contributions financières au Fonds de solidarité mondial, créé dans le sillage du Sommet de Johannesburg pour venir en aide aux plus démunis, traduit bien un manque de volonté politique de la part de la communauté internationale. Il en va de même pour le projet de «contrat de développement» élaboré dans le cadre du Groupe de travail sur le droit au développement, et qui attend toujours sa concrétisation.

M. MORAN (Observateur du Pérou) constate que tous les partenaires de la lutte contre la pauvreté ont à répondre à la question suivante: Comment se donner les moyens de mettre en œuvre les recommandations et les engagements formulés lors des grands sommets internationaux? Les pays en développement doivent pouvoir disposer des ressources nécessaires pour mener les programmes indispensables à la résorption de la pauvreté en milieu rural (services sociaux, éducation, infrastructures, etc.). Les organisations internationales doivent être dotées de ressources budgétaires plus conséquentes pour ne pas avoir à rogner sur l'aide à la coopération, notamment la coopération Sud-Sud. Quant aux pays développés, ils doivent veiller à la cohérence entre leurs politiques de coopération et leurs politiques macroéconomiques, principalement dans les domaines financier et commercial.

Il faut supprimer les subventions et les obstacles qui entravent l'accès aux marchés des pays développés. D'où l'importance pour la Communauté andine des Nations de mener à bien les négociations qui déboucheront sur la signature d'un accord de coopération politique avec l'Union européenne. La mondialisation bien conçue devrait favoriser l'émergence de marchés nationaux dans les pays en développement et permettre à ces derniers de devenir des acteurs à part entière dans les échanges mondiaux et la diffusion des connaissances, de la science et de la technologie. La mise en place d'économies nationales solides et de régimes démocratiques viables ne pourra se faire sans la participation active du secteur privé aux programmes de développement intégré et sans la paix sociale, qui implique l'élimination de la misère.

M. MAGARIÑOS (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) insiste sur deux nécessités: d'une part développer les activités de transformation des produits agricoles au sein même des communautés rurales, et d'autre part diversifier les activités non agricoles. Il s'agit de stimuler les capacités de production créatrices de revenus dans

la perspective d'établir des marchés locaux viables. Consciente de l'importance que revêt le développement agro-industriel pour un développement rural intégré, l'ONUDI concentre son expertise dans ce secteur, offrant un appui spécialisé dans différentes branches: textile, travail du cuir, industrie alimentaire, transformation du bois, pêche. Ces services portent notamment sur la modernisation des techniques de production, le renforcement des capacités et la recherche de débouchés. Ils comportent systématiquement des volets concernant l'adoption de méthodes de production moins polluantes, le traitement des effluents et la réduction des déchets.

La démarche intégrée adoptée par l'ONUDI vise à accroître la productivité et à stimuler la croissance des pays en développement en proposant à ceux-ci des programmes de coopération technique «sur mesure» qui couvrent toute la gamme des services d'appui requis pour la mise en place des politiques et des institutions; l'Organisation intervient également, le cas échéant, au niveau des entreprises. Ces services de coopération technique sont complétés par des activités de recherche ciblées.

M. LANGMORE (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que l'emploi productif constitue le remède à la pauvreté rurale et qu'il est tout aussi indispensable à la survie, à la sécurité et à la dignité de l'homme que la nourriture ou l'eau, même s'il a longtemps été sacrifié au profit de la stabilité des prix et de l'équilibre de la balance des paiements.

Deux exemples viennent illustrer les moyens de renforcer l'emploi en milieu rural. Le premier est celui de l'accès à l'épargne et à l'investissement. Traditionnellement, c'est l'accroissement de la productivité agricole – et la migration de la main-d'œuvre vers d'autres types d'emploi dont il s'accompagne – qui a permis l'essor des sociétés humaines, d'où l'extrême importance des politiques visant à l'améliorer et à favoriser les activités rurales non agricoles, et de celles ayant pour objet de faciliter l'accès au crédit à des conditions favorables. On peut citer parmi les initiatives allant dans ce sens l'établissement de systèmes de microfinancement, notamment à l'intention des femmes, qui seront d'autant plus efficaces que les taux d'intérêt appliqués seront bas, et la création de coopératives de financement, de commercialisation et d'approvisionnement. Autre moyen de favoriser l'emploi, l'utilisation, pour la construction de diverses infrastructures locales, de techniques à forte intensité de main-d'œuvre, dont l'expérience a démontré les avantages.

La mise en place de politiques et de pratiques génératrices d'emploi au travers d'une action des pouvoirs publics, des entreprises, des institutions internationales et des communautés concernées est une entreprise moins difficile qu'on ne le croit généralement, si tant est qu'une réelle volonté d'agir existe.

M. Langmore souhaite adresser un vibrant hommage à M. Desai qui participe pour la dernière fois à une session du Conseil économique et social en qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

M^{me} BELLAMY (Confédération internationale des syndicats libres) rappelle que, selon les estimations de l'OIT, l'agriculture emploie 1,1 milliard de personnes, dont 450 millions de salariés, qui ont pour la plupart des conditions de travail et de vie pour le moins médiocres. Parmi les sujets de préoccupation relatifs au monde rural, elle cite la situation de l'emploi salarié dans une agriculture en crise et les contraintes qui freinent l'amélioration de la productivité dans ce secteur. Par ailleurs, elle souligne la nécessité d'œuvrer à la mise en place, à l'échelle planétaire, d'un environnement propice au développement durable et présente un certain nombre de recommandations de politique générale. Parmi celles-ci figurent la promotion de politiques de l'emploi respectueuses du travailleur, le passage à des modes de production agricole durables, la mise en œuvre de politiques de sécurité alimentaire fondées sur la production locale à petite échelle, l'adoption de mesures propres à faciliter l'accès des populations rurales, et plus particulièrement des femmes, aux ressources naturelles, aux services de vulgarisation et au microcrédit, l'élaboration de programmes de développement à forte intensité de main-d'œuvre, la lutte contre les maladies qui frappent les habitants des zones rurales et, surtout, la promotion d'une réglementation dans le cadre de laquelle les pays ratifieront et appliqueront les instruments pertinents de l'OIT destinés à assurer des conditions de travail décentes et à combattre le travail des enfants dans le secteur rural.

Adoption de la déclaration ministérielle

Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à examiner le projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau (E/2003/L.9) et à présenter leurs éventuelles observations à son sujet. Il signale qu'à la deuxième ligne du paragraphe 11 de la version anglaise, il convient

d'ajouter le terme «eradication» après «poverty». Il croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet en l'état.

Il en est ainsi décidé.

Le Président, dressant le bilan du débat de haut niveau mené au cours des trois jours écoulés, relève tout d'abord la qualité des représentants des États et des organismes des Nations Unies qui y ont participé, laquelle atteste l'intérêt de ce type de débat. Outre la poursuite du dialogue qui s'était engagé précédemment avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et d'autres organismes des Nations Unies tels que la CNUCED, il note la part active prise aux travaux par les représentants de la société civile, des ONG et des milieux d'affaires, notamment à la faveur des diverses tables rondes.

S'agissant du fond, le Conseil est revenu sur un thème déjà ancien, mais en l'abordant sous un angle neuf, fort de l'expérience acquise au fil du temps et des conclusions des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Sommet mondial de l'alimentation (Rome), la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey) et le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg).

Le Président retient principalement du débat et de la Déclaration qui en est issue que la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne la réduction de la pauvreté passe par la promotion du développement rural et appelle à la fois un contexte macroéconomique stable, des politiques publiques de qualité, une grande attention aux questions microéconomiques et la participation effective des communautés intéressées. L'approche intégrée du développement rural suppose par ailleurs la possibilité d'accès des populations rurales aux ressources naturelles, au financement, aux technologies, aux infrastructures matérielles et organisationnelles, ainsi qu'aux marchés nationaux, régionaux et internationaux. À cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité d'œuvrer à l'élimination progressive des subventions à l'agriculture accordées par les pays industriels et à la suppression des obstacles au commerce des produits agricoles. Des thèmes transversaux – la condition de la femme, la situation des personnes vulnérables, l'accès aux services sociaux et le lien entre le développement rural et le VIH/sida – ont également été évoqués. Il a aussi été souligné

qu'il importait d'encourager l'instauration de nouveaux partenariats entre l'ONU et d'autres institutions qui s'intéressent au développement rural. Enfin, il a été prévu d'examiner, en 2005, les progrès accomplis ou non accomplis dans l'application de la Déclaration.

Après avoir remercié chaleureusement M. Desai, secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, pour le travail remarquable qu'il a accompli au service du Conseil économique et social, et lui avoir souhaité plein succès pour l'avenir, le Président déclare que le Conseil a achevé son débat de haut niveau.

La séance est levée à 18 h 10.
